

Projet de développement d'un parc éolien dans  
la MRC de Matane par le Groupe Axor inc.

Saint-Ulric

6211-09-009

**Mémoire sur le projet de développement  
d'un parc éolien dans la M.R.C. de Matane  
par le Groupe**

**AXOR inc.**

**Par  
Martin St-Gelais**

**P.S.** Les renseignements de ce mémoire ont été pris lors de mes rencontres en audience publique et lorsque j'ai consulté le projet pendant une journée entière à la bibliothèque municipale de Matane.

Je me présente, je m'appelle Martin St-Gelais et je suis propriétaire depuis huit ans d'une maison ancestrale datant de 1886 située à la limite du présent parc éolien déjà existant et au tout début du nouveau projet dans le rang 5 à St-Ulric.

Présentement j'ai 17 éoliennes à l'est et face à ma maison dont la plus proche se situe à 380 mètres.

Avec mes 8 ans de vécu au pied de ces éoliennes le plus gros problème présentement est la distance qui sépare les éoliennes des habitations. Celle-ci a été déterminé par la M.R.C. qui semble dépassée par les événements. La distance est de 350 mètres ce qui est beaucoup trop près de nos maisons.

Je sais que la M.R.C. à l'intention d'augmenter la distance mais à la vitesse où vont les choses, les promoteurs auront le temps d'implanter toutes leurs éoliennes avant que la réglementation change.

Selon moi, la distance minimale devrait être de 500 mètres et devrait augmenter proportionnellement avec la hauteur des éoliennes.

**Si le présent projet se réalise avec des éoliennes de 1.5 MW il s'en rajoutera une vingtaine dans un périmètre de 1,5 kilomètre** autour de notre maison. Par ailleurs, si le projet se réalise avec des 3 MW **ce nombre passerait à une dizaine pour le même périmètre** ce qui réduirait de moitié le nombre d'éoliennes.

L'option que je propose est sans contredit celle qui aurait le moins d'impacts négatifs sur l'environnement, la faune, l'impact visuel et surtout sur notre qualité de vie.

Pour un développement plus durable et à la fine pointe de la technologie, le promoteur devrait opter pour les éoliennes de 3 MW. Sur une distance de 500 mètres et plus, la différence de hauteur entre une 1.5 MW et une 3MW (10 mètres) ne paraît pratiquement pas. De plus en choisissant les 3MW le nombre d'éoliennes passerait de 50 à 25 éoliennes... Ce nombre serait plus acceptable pour les résidents du parc et ceux des

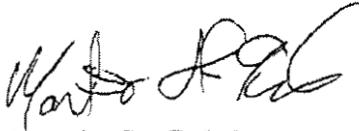
alentours. Ce facteur qui est de réduire le nombre d'éoliennes est des plus importants pour nous car avec l'addition de tous les projets éoliens présentement en cours, il y aura au-delà de 200 éoliennes d'un seul tenant c'est-à-dire de la route Athanase à St-Ulric jusqu'à l'ouest de Baie des Sables.

Pour moi le choix entre 50 éoliennes de 1.5MW mesurant environ 115 mètres de haut ou 25 éoliennes mesurant 125 mètres est inévitablement un choix **« de gros sous » pour le promoteur qui semble pencher pour les 1.5MW.**

Si le choix s'arrête sur les 3MW les avantages seraient les suivants:

- 25 éoliennes au lieu de 50;
- l'impact sur les territoires agricoles et forestiers serait diminué de moitié;
- il y aurait 2 fois moins de chemins d'accès à construire et 2 fois moins de câbles à enfouir;
- l'impact visuel est réduit de presque la moitié, ce qui est considérable compte tenu du nombre d'éoliennes déjà existantes;
- la faune aviaire aura plus d'espaces pour circuler, la flore va être elle aussi moins attaquée;
- le promoteur va avoir 2 fois moins d'éoliennes à entretenir;
- le bruit lui aussi sera moins présent en retirant 25 éoliennes;
- **25 éoliennes au lieu de 50 veut dire la moitié moins d'impact en général.**

Merci de l'attention que vous porterez à mon mémoire, espérant que mes recommandations seront prises en considération.

  
Martin St-Gelais